

COUTUMIER DE LA SARINIA



Titre préliminaire

Art. 1

Devise et principe

¹ La devise de la Sarinia est : « *Sarinia Serenat Frontes !* »¹.

² L'amitié et la politesse sont l'apanage des Sariniens.

Titre premier : Dispositions générales et organisation

Chapitre 1 : Membres

Art. 2

Spe-Fuchs

Le Spe-Fuchs est une personne intéressée à devenir membre de la société qui a consigné sa volonté sur un support écrit.

Art. 3

Fuchs

¹ Le Spe-Fuchs est promu Fuchs par le Conseil des Burschen à la fin du processus de Fuchsification s'il remplit les conditions statutaires et du présent Coutumier.

² Le Fuchs doit respecter les devoirs qui lui incombent selon le présent Coutumier.

Art. 4

Beichte

¹ Tout Spe-Fuchs peut déposer sa candidature écrite auprès du Conseil des Burschen, qui lui remet préalablement les documents prévus par les Statuts.

² Le Spe-Fuchs est convoqué pour sa Beichte lors d'un Conseil des Burschen, ce dernier délibère sur l'admission du candidat.

³ Le Spe-Fuchs se présente en tenue de ville devant le Conseil des Burschen.

Art. 5

Fuchsification

¹ En principe, la Fuchsification a lieu lors d'un évènement Sarinien.

² La remise du ruban de Fuchs se fait de la manière suivante :

1. Fuchsmajor : « *Ego (vulgo du Fuchsmajor), pro tempore Fuchsmajor Sariniae, ex auctoritate et dignitate burschiorum conventus, te (prénom du Spe-Fuchs) vulpem nomino, nominavi, nominatum decláro !* »
2. L'Assemblée : « *Decláro !* »
3. Fuchsmajor : « *Qui est Fuchs ?* »
4. L'Assemblée : « *N.N. !* »
5. Fuchsmajor : « *N.N. est quoi ?* »
6. L'Assemblée : « *Fuchs !* »

³ Le Fuchsmajor effectue les mouvements suivants :

1. À « *nomino* », il place la rapière en dessus de l'épaule droite du Spe-Fuchs.
2. À « *nominavi* », il place la rapière en dessus de l'épaule gauche du Spe-Fuchs.

¹ « *La Sarinia épanouit les fronts !* ».

3. À « *nominatum* », il place à nouveau la rapière en dessus de l'épaule droite du Spe-Fuchs.
4. Avec la rapière, il met le Band de Fuchs par le bras gauche du Spe-Fuchs.
5. À « *decláro* », il élève la rapière à 45 degrés.

⁴ Durant cette procédure, le parent de bière place sa main gauche sur l'épaule droite du Spe-Fuchs, qui pose le genou gauche à terre.

Art. 6

Parent de bière

¹ Chacun peut choisir un parent de bière, de préférence un Bursch, dont le rôle est de faciliter son intégration dans la société et de seconder le Fuchsmajor dans sa formation.

² Le parent de bière défend les intérêts de son enfant de bière.

Art. 7

Devoirs des Fühse

¹ Les Fühse sont la main-d'œuvre de la société et doivent effectuer les tâches attribuées par le Fuchsmajor, notamment en ce qui concerne la mise en place et le rangement pour les activités officielles.

² Les Fühse s'occupent d'approvisionner les Burschen, Anciens, et invités en consommations et en feu.

³ Les Fühse ont pour tâche de les débarrasser de leur imperméable et de les aider à l'enfiler lorsqu'ils s'en vont.

⁴ Lors de toutes les manifestations officielles, ils sont équipés :

- a. de leurs couleurs ;
- b. du présent Coutumier, imprimé ou au format électronique ;
- c. des Statuts de la Sarinia, imprimé ou au format électronique ;
- d. du chansonnier de la SES ;
- e. d'un stylo et de feuilles vierges ;
- f. des mouchoirs ;
- g. de feu.

⁵ Les Fühse doivent promouvoir la Sarinia et recruter leurs camarades de cours, avec la collaboration du Comité.

⁶ Les Fühse doivent respect et obéissance aux Burschen et Anciens.

Art. 8

Bursch

¹ Le Fuchs est promu Bursch par le Conseil des Burschen à la fin du processus de Burschification s'il remplit les conditions statutaires et du présent Coutumier.

² Le Bursch doit respecter les devoirs qui lui incombent selon le Coutumier.

Art. 9

Examen de
Burschification

¹ Le Fuchs remplissant les conditions statutaires manifeste sa volonté de passer l'examen de Burschification auprès du Fuchsmajor ; ce dernier peut également le lui proposer.

² L'examen de Burschification se déroule en trois phases :

- a. un examen écrit portant sur les connaissances de la Sarinia, de la Fédération Romande et de la Société des Étudiants Suisses, notamment les Statuts, le Coutumier et l'histoire ; en cas de réussite, le Fuchsmajor présente le candidat au Conseil des Burschen ;
- b. un examen oral devant le Conseil des Burschen portant sur les chants, dont le Riesenkampf, les Couleurstrophen et l'Hymne Sarinien et les questions subsidiaires des Burschen ;
- c. un examen pratique sous la forme de charriage ou de production.

³ Exceptionnellement, le contenu des points a et b de l'al. 1 peuvent être réunis dans un seul examen oral, selon la volonté du Fuchsmajor.

⁴ Le Fuchsmajor est responsable du contenu et du déroulement de l'examen.

⁵ Le candidat se présente en tenue de ville et couleurs devant le Conseil des Burschen.

⁶ À la fin de l'examen oral, le Conseil des Burschen délibère sur l'admission du candidat.

⁷ Les modalités de l'examen sont fixées dans une ordonnance et un règlement d'exécution du Conseil des Burschen². Les Fühse peuvent demander une copie du règlement d'exécution au Fuchsmajor.

⁸ Le candidat ayant réussi son examen écrit et oral est Scheissfuchs jusqu'à sa Burschification. Il doit respect et obéissance aux autres Fühse, en sus de ses obligations de Fuchs.

Art. 10

Burschification

¹ En principe, la Burschification a lieu lors d'un événement important de la section de l'Active ou de l'Ancienne.

² La remise du ruban de Bursch se fait de la manière suivante :

1. Le Président : « *Ego* (vulgo du Président), *pro tempore presidiens Sariniae, ex auctoritate et dignitate burschiorum conventus, te* (vulgo du candidat) *burschium* (respectivement « *hospitem* » pour les candidats Hospes) *nomino, nominavi, nominatum decláro !* »
2. L'Assemblée : « *Decláro !* »
3. Le Président : « *Qui est Bursch ?* »
4. L'Assemblée : « *N.N. !* »
5. Le Président : « *N.N. est quoi ?* »
6. L'Assemblée : « *Bursch !* »

³ Le Président effectue les mouvements suivants :

1. À « *burschium* », il retire, avec la rapière, le ruban de Fuchs préalablement attaché sur le bras gauche du Scheissfuchs.
2. À « *nomino* », il place la rapière en dessus de l'épaule droite du Scheissfuchs.
3. À « *nominavi* », il place la rapière en dessus de l'épaule gauche du Scheissfuchs.
4. À « *nominatum* », il place à nouveau la rapière en dessus de l'épaule droite du Scheissfuchs.
5. Avec la rapière, il met le ruban de Bursch par le bras gauche du Scheissfuchs.
6. À « *decláro* », il élève la rapière à 45 degrés.

⁴ Durant cette procédure, le parent de bière place sa main gauche sur l'épaule droite du Scheissfuchs, qui pose le genou gauche à terre.

Art. 12

Hospes

¹ L'Hospes a les mêmes qualités que le Bursch sous réserve des Statuts.

² Pour l'examen d'Hospes et la remise du ruban de Bursch les art. 9 et 10 s'appliquent par analogie.

² Ordonnance sur l'Examen de Burschification (OExaB) ainsi que le règlement d'exécution relatif à l'Ordonnance sur l'Examen de Burschification (ReOExaB).

Vulgo	<p>Art. 13</p> <p>¹ Chaque membre porte le vulgo que le Conseil des Burschen lui a attribué. Le vulgo est le surnom que l'on porte en société.</p> <p>² On s'appelle par le vulgo.</p> <p>³ À la demande du Fuchs déjà membre de la SES, le Conseil des Burschen peut lui permettre de garder son vulgo antérieur.</p> <p>⁴ En tout temps, un membre peut demander que le Conseil des Burschen lui donne un nouveau vulgo, moyennant le paiement d'un tonneau de bière ou de vin.</p>
-------	--

Chapitre 2 : Charges

Président	<p>Art. 14</p> <p>¹ Le Président³ est omnipotent et sacro-saint. Il représente la section.</p> <p>² Il est responsable de l'organisation et de la bonne conduite des événements.</p> <p>³ Il est responsable de la bonne application du Coutumier.</p> <p>⁴ Il gère les conflits qui pourraient surgir entre membres.</p>
Vice-Président	<p>Art. 15</p> <p>¹ Le Vice-Président⁴ supervise le Burschensalon.</p> <p>² Il supplée au Président en son absence et l'assiste dans l'exercice de ses compétences.</p> <p>³ Avec le Fuchsmajor, il est responsable de la logistique de salle.</p>
Fuchsmajor	<p>Art. 16</p> <p>¹ Le Fuchsmajor⁵ supervise le Fuchsenstall.</p> <p>² Il est responsable de l'éducation des Füchse. Il organise régulièrement des Fuchsenstunde.</p> <p>³ Il est responsable du service par les Füchse. Avec le Vice-Président, il est responsable de la logistique de salle.</p> <p>⁴ Les requêtes excessives des Burschen et Anciens sont soumises au jugement sans appel du Fuchsmajor.</p>
Bundes	<p>Art. 17</p> <p>Le Bundes s'assure de la bonne transmission des dossiers en cours auprès du nouveau comité.</p>
Ferienkomissar	<p>Art. 18</p> <p>¹ Le Ferienkomissar⁶ est responsable du programme intersemestriel.</p> <p>² Il préside les Stamm d'intersemestre.</p>
BalX	<p>Art. 19</p> <p>¹ Le BalX est le représentant de l'Active auprès de l'Ancienne pour l'organisation du bal et met sur pied un cours de danse.</p> <p>² Le BalX dispose des Füchse.</p>

³ Senior ou X

⁴ Consenior ou XX

⁵ FM

⁶ FK

Chroniqueur	Art. 20 Le Chroniqueur est chargé de rédiger la chronique sarinienne dans le Civitas.
RelationspubliX	Art. 21 ¹ Le RelationspubliX est responsable de l'immortalisation des évènements de la section. ² Il est responsable de rassembler les photos du semestre, et de les mettre à disposition des membres. ³ Il est responsable de la gestion des réseaux sociaux.
Cantor	Art. 22 ¹ Le Cantor est responsable de l'enseignement des chants dans la section. ² En principe, il entonne les chants lors des Kneipe et des Kommers.
MaterielX	Art. 23 ¹ Le MaterielX est responsable du matériel de la section. ² Il tient un inventaire à jour.
Autres charges	Art. 24 Les membres ayant obtenu une autre charge ⁷ par l'Assemblée générale l'exécuteront avec toute la diligence requise.

Chapitre 3 : Assemblées et réunions

Tractanda d'Assemblée générale	Art. 25 Lors d'une Assemblée générale, le Président veille, selon les besoins, à ce que la liste des tractanda comporte les points suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. Hymne national, présences et salutations 2. Vérification de la régularité de la convocation et du quorum 3. Ouverture de l'Assemblée générale 4. Nomination des scrutateurs 5. Approbation de la liste des tractanda 6. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale précédente 7. Rapport du Président 8. Rapport du Caissier 9. Rapport des Vérificateurs des comptes 10. Approbation des comptes 11. Décharge du Comité⁸ 12. Élection du Président 13. Élection du nouveau Comité⁹ 14. Élection à des charges particulières 15. Varia 16. Clôture de l'Assemblée générale
-----------------------------------	---

⁷ Certaines charges peuvent être abrégées, notamment le secrétaire (ou scriptor ou XXX), le caissier (ou quaestor ou \$).

⁸ Hormis le Fuchsmajor

⁹ Hormis le Fuchsmajor

Art. 26

Tractanda du Conseil des Burschen Lors d'un Conseil des Burschen, le Président veille, selon les besoins, à ce que la liste des tractanda comporte les points suivants :

1. Prière de la SES, présences et salutations
2. Vérification de la régularité de la convocation et du quorum
3. Ouverture du Conseil des Burschen
4. Nomination des scrutateurs
5. Approbation de la liste des tractanda
6. Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil des Burschen précédent
7. Burschifications
8. Fuchsifications
9. Décharge du Fuchsmajor
10. Élection du nouveau Fuchsmajor
11. Sanctions
12. Autres compétences exclusives du Conseil des Burschen
13. Varia
14. Clôture du Conseil des Burschen

Art. 27

Stamm¹ Le Stamm est une réunion habituelle de la section.
² Le Stamm est en principe organisé sur une base hebdomadaire durant le semestre.

Art. 28

Kneipe¹ La Kneipe est une réunion officielle de la section.
² La Kneipe est, au minimum, organisée en début et fin de semestre. Elle est précédée d'une Messe, si possible célébrée par l'aumônier.

Art. 29

Kommers¹ Le Kommers est une réunion solennelle de la section.
² Elle est précédée d'une Messe, si possible célébrée par l'aumônier, et suivie d'une ex-Kneipe.

Art. 30

Trauerkommers¹ Le Trauerkommers est une réunion solennelle de la section, au cours de laquelle a lieu un Totensalamander.
² Un Trauerkommers est organisé après l'enterrement d'un membre de la section ou d'un membre du comité de l'Ancienne Sarinia.
³ Il peut être organisé, sur demande, pour tout autre membre de l'Ancienne.

Art. 31

Fuchsenstamm¹ Le Fuchsenstamm est une réunion du Fuchsenstall ayant notamment lieu lors d'un Conseil des Burschen.
² Un Fuchs membre du Comité, à défaut le Fuchs le plus ancien, est responsable du bon déroulement de la réunion.
³ Le Fuchsmajor peut désigner un autre Fuchs pour cette tâche.

Titre deuxième : Coutumier des Couleurs

Chapitre 1 : Définitions

Art. 32

Coutumier des couleurs

Le Coutumier des Couleurs a pour but de définir quand et comment porter les Couleurs sariniennes.

Art. 33

Couleurs des membres

¹ Les Burschen portent le ruban bordeaux-blanc-vert avec bordure or.

² Les Fühse portent le ruban bordeaux-blanc avec bordure or. Ils peuvent porter en plus le ruban de la SES durant la Fête centrale au cours de laquelle ils sont reçus dans la SES.

³ Les Hospes et les Membres d'Honneur portent les insignes des Burschen.

⁴ Les candidats Hospes portent les insignes des Fühse.

⁵ Sous réserve de l'art. 34, on ne porte que les couleurs de la Sarinia lors des réunions de la section.

Art. 34

Couleurs de fonction

¹ Le Président porte son ruban de Bursch, le ruban des sociétés sœurs et amies avec lesquelles un échange officiel a été effectué et le ruban présidentiel qui porte l'inscription de la devise sarinienne.

² Tout ancien Président peut faire broder son vulgo sur son ruban de Bursch.

³ Le ruban de Bursch est porté en dessus des rubans de fonction ; le ruban présidentiel est porté tout au dessus.

⁴ Le Fuchsmajor porte ses insignes de Bursch et, croisé par dessus, un ruban de Fuchs.

Art. 35

Casquette

¹ La casquette sarinienne (béret de velours bordeaux avec croix blanche au centre, liseré d'or), penche à droite.

² Les Inactifs peuvent porter le Töneli.

³ Le Fuchsmajor accroche une queue de renard à sa casquette.

Art. 36

Zipfel

¹ Le Zipfel est un symbole d'amitié, d'estime ou de ce qui a été vécu entre plusieurs sociétaires.

² Le parent de bière peut offrir à ses enfants de bière un Bierzipfel. Ses enfants de bière lui offrent un Weinzipfel en retour.

³ Pour manifester leur amitié, deux sociétaires peuvent échanger des Weinzipfel portant leurs couleurs respectives.

⁴ Pour manifester leur lien de sang, deux sociétaires peuvent échanger des Sektzipfel portant leurs couleurs respectives.

Chapitre 2 : Port des couleurs

Art. 37

Principe

¹ Le port des Couleurs requiert respect et dignité.

² Le membre démissionnaire ou exclu remet ses couleurs au Président, subsidiairement au Comité.

Salutations et présentations	<p>Art. 38</p> <p>¹ On se présente par son vulgo et le nom de sa société.</p> <p>² Les membres saluent d'abord le Comité, en commençant par le Président. Toutefois, les Füchse et les Spe-Füchse commencent par le Fuchsmajor.</p> <p>³ Les Füchse saluent toujours les premiers.</p> <p>⁴ Le tutoiement entre les membres de la SES est d'usage. En cas de doute, le plus ancien décide.</p>
Obligation de port	<p>Art. 39</p> <p>Tous les membres sont tenus de porter les couleurs aux manifestations, sur le lieu de celles-ci, et sur le chemin de l'aller et du retour lorsqu'ils se déplacent en groupe.</p>
Port des rubans	<p>Art. 40</p> <p>¹ Le ruban part de l'épaule droite en biais sur la poitrine, le rouge vers le haut, sous réserve de l'appartenance au Comité central.</p> <p>² La couture du ruban se porte dans le dos.</p> <p>³ En cas de manquement, on risque de se faire corriger par un fraternel « Arschloch », auquel on répond par « Merci » et corrige sa tenue.</p>
Ôter les couleurs	<p>Art. 41</p> <p>¹ La casquette est retirée notamment pour saluer, se présenter, lors de la prise de parole du CC, lorsque l'on prend la parole pour un verbum, lors des repas et pour se rendre aux toilettes.</p> <p>² Lors de l'Hymne National, du Riesenkampf et des Couleurstrophen de toutes les sections, on se tient debout, main droite portant casquette sur le cœur et main gauche dans le dos.</p> <p>³ Toutes les couleurs sont retirées pour faire du sport ou pour toute activité contraire au respect et à la dignité requise.</p> <p>⁴ On retire sa casquette dans les autres cas prévus par le Trinkcomment.</p>
Tenue vestimentaire	<p>Art. 42</p> <p>¹ Lors des Stämme une tenue correcte est exigée. Cette tenue est dite « of »¹⁰.</p> <p>² Lors des Kneipe et Kommers le complet cravate ou veston pour les messieurs et tenue élégante pour les dames sont de rigueur. Cette tenue est dite « Hof »¹¹.</p> <p>³ Lors des Trauerkommers, une tenue de ville foncée est exigée.</p>

Chapitre 3 : Délégations

Occasions et composition	<p>Art. 43</p> <p>¹ La Sarinia envoie une délégation composée d'au moins trois personnes, notamment aux occasions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. fêtes religieuses auxquelles elle participe traditionnellement, notamment à la procession de la Fête-Dieu ; b. fêtes universitaires auxquelles elle participe traditionnellement, notamment au Dies Academicus ;
--------------------------	--

¹⁰ Offiziell.

¹¹ Hochoffiziell.

- c. mariages, décès, ordinations d'Actifs ou d'Anciens ;
- d. défilés et messes lors de la Fête centrale ;
- e. manifestations d'autres sociétés (en cas d'invitation).

² En priorité, la délégation se compose de membres du comité, et le Président porte le drapeau. En seconde priorité, elle se compose de Burschen.

³ En principe, le Fuchsmajor est à gauche et le Vice-Président à droite du Président.

Art. 44

Tenue de charge

¹ Chaque membre de la délégation porte¹² :

- a. des chaussures de villes noires ;
- b. des chaussettes noires ;
- c. une cravate noire ;
- d. une paire de guêtres noires (les boucles vers l'intérieur) ;
- e. une paire de pantalons blancs ;
- f. une veste de Flauss ;
- g. des gants blancs ;
- h. un cerevis (penchant sur l'avant droit de la tête) ;
- i. une chemise blanche ;
- j. ses couleurs en dessous de l'écharpe tricolore sur l'épaule droite et en dessous des deux premiers passants du Flauss.

² Le porteur du drapeau est muni du drapeau de la Sarinia et d'un baudrier à gauche.

³ Les co-Chargen portent chacun une épée à gauche dans son fourreau ainsi qu'une ceinture de charge.

⁴ Le Fuchsmajor peut porter une peau de renard en bandoulière, ou une queue de renard sur le cerevis.

⁵ Les membres de la délégation peuvent porter leurs Zipfel au premier passant de fermeture du Flauss à gauche.

⁶ Sur décision du Président, il est possible de charger avec casquette, gants blancs, écharpe tricolore et tenue de ville foncée¹³.

Art. 45

Ordres du porteur de drapeau

¹ Le porteur de drapeau donne les ordres. Les ordres sont donnés sur le pied gauche.

² Les ordres sont les suivants :

- a. « Sarinia, repos ! »
La main gauche tient l'épée. Pour le porteur de drapeau, la main gauche est dans le dos poing fermé avec pouce à l'intérieur. La main droite est dans le dos poing fermé avec le pouce à l'intérieur. Pour le porteur de drapeau, la main droite tient le drapeau. Les jambes sont écartées d'une largeur d'épaules et les pointes de pieds sont à 10h10 vers l'extérieur. La posture reste droite et immobile ;
- b. « Sarinia, garde à vous ! »
La main qui se trouvait dans le dos passe sur le côté de la jambe, bras tendu et doigts tendus et serrés. La jambe gauche se colle contre la droite, les pieds toujours à 10h10 ;
- c. « Sarinia, salut ! » ou « Sarinia, saluez ! »

¹² Tenue appelée Vollwicks.

¹³ Tenue appelée Halbwichs.

Pour les porteurs d'épées, avec le bras droit, les doigts tendus à l'horizontale touchent la tempe. En principe, le salut avec le drapeau s'opère en formant un huit couché avec la pointe du drapeau puis en le descendant et en le remontant. Lors de l'élévation, le porte-drapeau incline lentement le drapeau et après une pause le relève ;

d. « Sarinia, reposer arme ! »

Le porteur de drapeau pose le mât devant lui et tient le drapeau à deux mains en le repliant. Les porteurs d'épées déposent la pointe de l'épée devant eux et la tiennent soit avec les deux mains dans la garde, soit avec les deux mains sur la garde ;

e. « Sarinia, arme en main ! »

La délégation replace leurs épées et le drapeau en position de marche ;

f. « Sarinia, en avant, marche ! »

La délégation avance au pas du porteur de drapeau ;

g. « Sarinia, halte ! »

La délégation s'arrête sur le pied droit ;

h. « Sarinia, à gauche, gauche ! » ; « Sarinia, à droite, droite ! »

La délégation effectue un quart de tour à gauche sur le deuxième « gauche », respectivement à droite ;

i. « Sarinia, demi-tour à gauche, gauche ! » ; « Sarinia, demi-tour à droite, droite ! »

La délégation effectue un demi-tour à gauche sur le deuxième « gauche », respectivement à droite.

² Le drapeau ne doit jamais toucher le sol.

³ Les porteurs d'épées sont responsables d'ouvrir les portes et d'empêcher le drapeau de toucher le sol lors de passages bas.

⁴ Lors d'une messe, la délégation entre avant le clergé, salue l'autel, et se met sur le côté ou à l'emplacement attribué. Une fois la messe terminée, la délégation sort avant le clergé et salue l'autel.

Art. 46

Défilés

¹ Lors d'un défilé, les membres sont alignés et marchent dignement au pas.

² Une tenue de ville foncée est d'usage.

Chapitre 4 : Deuil

Art. 47

Tenue d'enterrement ¹ Chaque membre de la délégation porte :

- a. la casquette, munie d'un cache noir sur les couleurs ;
- b. une tenue de ville foncée ;
- c. l'écharpe tricolore recouverte d'un drap noir sur l'épaule droite ;
- d. des gants noirs.

² Le porteur du drapeau est muni du drapeau de la Sarinia au sommet duquel est attachée un crêpe noir. Il le porte posé sur l'épaule droite.

Art. 48

Ordres et salut

¹ Les ordres décrits à l'art. 45 sont applicables par analogie.

² Le salut avec le drapeau a lieu :

- a. au début et à la fin de la cérémonie, le porte-drapeau incline lentement le drapeau effectue un signe de croix en effleurant le cercueil avec l'extrémité du tissu, puis le relève ;
- b. pendant l'élévation et les derniers honneurs (encensement et aspersion), le porte-drapeau incline lentement le drapeau et après une pause le relève.

Titre troisième : Trinkcomment

Chapitre 1 : Définitions

Art. 49

But du Coutumier de la bière ou du vin Le Coutumier de la bière ou du vin a pour but de maintenir l'ordre et la bonne humeur dans toute réunion sarinienne où sont consommées des boissons commentiques.

Art. 50

Champ d'application ¹ Le membre de rang le plus élevé décide de l'application du Trinkcomment lors des réunions sariniennes au sens des art. 28 à 32.

² Les Assemblées générales, Conseils des Burschen et Fuchsenstunde sont soumis au Trinkcomment.

³ Plusieurs sociétaires peuvent décider, d'un commun accord, de l'application du Trinkcomment pour un Spontanstamm.

⁴ Les actifs de la Sarinia et d'autres sociétés y sont soumis. Les Anciens s'y soumettent volontairement. Dans tous les cas, les Anciens sariniens qui adoptent un comportement inadapté peuvent être sanctionnés en vertu des articles 85 et suivants.

⁵ Le Trinkcomment est pratiqué en français ou en allemand.

Art. 51

Boissons commentiques ¹ Sont considérées comme boissons commentiques ou Stoff : la bière, le vin et les alcools forts. Un Stoff dilué n'en est pas un.

² Le Président peut déclarer commentique d'autres boissons alcoolisées.

Art. 52

Bierkrank ¹ En toute bonne foi, chacun peut se déclarer « *Bierkrank* »¹⁴, ce qui lui permet de s'abstenir de toute boisson alcoolisée.

² Pour les cas manifestement abusifs, le Président, respectivement le Fuchsmajor pour les Fühse, peut retirer le Bierkrank.

Art. 53

Exécution de Fuchs ¹ Tout Bursch peut ordonner à un Fuchs de s'exécuter.

² Pour s'exécuter, le Fuchs se lève, retire sa casquette, et dit fièrement « *Le Fuchs s'exécute !* ». Il cessera de boire au « *Satis !* » du Bursch.

¹⁴ Malade de bière

Chapitre 2 : Tenue des assemblées et réunions

Section 1 : Principes généraux

Art. 54

Présidium, direction
du Burschensalon et
Fuchsenstall

¹ Le Présidium est composé du Président, Vice-Président et du Fuchsmajor, subsidiairement de leurs remplaçants.

² Toute réunion est dirigée par le Président, qui peut se faire remplacer par le Vice-Président, ou n'importe quel autre Bursch sauf le Fuchsmajor.

³ Le Vice-Président dirige le Burschensalon. Il peut se faire remplacer par un Bursch lorsqu'il quitte la table.

⁴ Le Fuchsmajor dirige le Fuchsenstall. Il peut se faire remplacer par un Bursch lorsqu'il quitte la table.

⁵ Le remplaçant d'un membre du Présidium hérite de son autorité.

Art. 55

Pouvoirs du
Président

¹ Seul le Président possède 100 semestres le temps de son mandat.

² Le Président dirige les débats et a seul le droit de donner des ordres à la Corona. Il est cependant soumis au Coutumier.

³ Le Président est libre d'inviter qui il veut, à condition de présenter ses invités à la Corona.

⁴ Il peut exiger des productions de tout membre ou groupe de membres.

Art. 56

Service

¹ Le Fuchsmajor est responsable du service des boissons, qu'il fait exécuter par les Füchse.

² Le Fuchsmajor, en accord avec le caissier, met en place un système de paiement adéquat.

³ En l'absence de Fuchs, le Bursch Jungersemester peut nous faire l'honneur de cette tâche.

Art. 57

Corona

¹ La Corona est formée du Burschensalon sous les ordres du Vice-Président, et du Fuchsenstall sous les ordres du Fuchsmajor.

² Avec l'accord du Président, tout membre peut inviter des connaissances aux réunions de la section.

Art. 58

Bierminuten

Dans le Trinkcomment, on utilise les Bierminuten¹⁵ qui sont égales à la moitié des minutes civiles.

Art. 59

Tempora

¹ Le tempus est la durée durant laquelle on est dispensé de ses devoirs de bière. Tout Bursch ou Fuchs sollicite un tempus au Vice-président, respectivement au Fuchsmajor en distinguant entre :

1. T.U. (tempus utile) pour quitter sa place pour un instant ;
2. T.L. (tempus legendi) pour lire ;
3. T.F. (tempus fressendi) pour manger ;
4. T.A. (tempus abeundi) pour quitter définitivement la réunion ;
5. T.T. (tempus telephonendi) pour pouvoir utiliser son téléphone portable.

¹⁵ Minutes de bière.

² Le tempus est demandé en ces termes : « *Rogo*¹⁶ *T.X* ». Le Vice-président, respectivement le Fuchsmajor, répond « *Habeas !* » s'il est accordé, ou « *Non habeas !* » s'il est refusé.

³ Le tempus doit être rendu avec remerciement.

⁴ Une durée en Bierminuten peut être impartie par la personne qui octroie le tempus. En principe, il dure dix bierminuten.

Art. 60

Colloquium et
silentium

¹ Lorsque le Président déclare « *Colloquium* », il est permis de discuter librement dans Corona.

² Lorsque le Président déclare « *Silentium* », le silence est requis de la Corona. De même pour les Burschen, lorsque le Vice-Président déclare « *Silentium im Salon* », et pour les Fuchse, lorsque le Fuchsmajor ordonne « *Silentium im Stall* ».

Art. 61

Verbum

¹ Le membre désireux de s'exprimer à la Corona demande la parole au Président en ces termes : « *Rogo verbum*¹⁷ ». Celui-ci lui répond « *Habeas* », ou « *Non habeas* ».

² Le membre ayant obtenu la parole se lève et dit : « *Silentium in nomine !* » avant de s'exprimer, et il conclut en remerciant le Président, respectivement le Fuchsmajor : « *Merci pour le verbum* ».

³ Le Fuchs demande la parole au Fuchsmajor, qui la requiert du Président.

Art. 62

Requêtes de chants

¹ Chacun peut demander au Vice-président, respectivement au Fuchsmajor, qu'un chant soit entonné.

² Sur requête ou de sa propre initiative, le Président peut demander au Cantor ou à un autre membre d'entonner un chant. S'il désire faire entonner un Fuchs, il ordonne au Fuchsmajor de faire procéder le Fuchs. Le déroulement est le suivant :

1. Le Cantor ou le membre désigné se lève, retire sa casquette, et annonce : « *Cher Président (respectivement Fuchsmajor), je te remercie pour l'honneur et entonne le chant numéro X. page Y. du chansonnier de la SES* ».
2. Le Président annonce « *À la n^{ième}* » s'il désire que seule cette strophe soit chantée ou « *À la n^{ième} et suivante(s)* » s'il désire que le chant ne soit pas interrompu.
3. Le Cantor ou le membre désigné répète ce qui a été annoncé par le Président et lit le début de la strophe, puis il entonne.
4. Si seulement une strophe a été ordonnée, le Président peut ordonner les strophes suivantes par analogie des ch. 2 et 3.
5. Le Cantor ou le membre désigné clôt en disant : « *Je te remercie pour l'honneur et te renvoie le chant* ».
6. Le Président réplique : « *Merci, cantus ex* ».

³ Un Fuchs renvoie toujours le cantus au Fuchsmajor, qui le renvoie au Président.

Art. 63

Chants récurrents

¹ À la fin de toute réunion sarinienne, les Couleurstrophes sont entonnées par le Président.

² Avant chaque repas, le « *Ça, ça geschmauset* » est chanté.

³ À minuit, la messe de minuit est chantée.

¹⁶ Alternativement « *Peto tempus ...* ».

¹⁷ Alternativement « *Peto verbum* ».

Art. 64
Omnes ad loca et sedeatis
¹ Le Président ordonne « *Omnes ad loca* » afin que les membres de la Corona retournent à leur place.
² Le Président ordonne « *Sedeatis* » afin que les membres de la Corona s'assoient.

Art. 65
Fuchsenrevolution
¹ Lorsque des Füchse prennent la place de deux membres du Présidium, ils peuvent déclarer « *Fuchsenrevolution* ».
² Lors d'une Fuchsenrevolution, la hiérarchie est inversée.

Section 2 : Stamm

Art. 66
Déroulement
¹ Le Stamm est ouvert par le Président en annonçant : « *Silentium, Stamm incipit* ».
² Le Stamm débute en principe par le « *Gaudeamus igitur* » et se termine par les Couleurstrophes de toutes les sections présentes.
³ Entre les strophes du chant, le Président salue les personnes présentes dans l'Assemblée.
⁴ L'ordre des Couleurstrophes se fait comme suit : d'abord les sections invitées du StV par ordre alphabétique croissant puis les couleurstrophes sariniennes.
⁵ Lorsqu'un membre du CC est présent, les couleurstrophes sariniennes sont suivies du Riesenkampf.
⁶ La réunion est close par le Président en ces termes : « *Stamm ex* ».
⁷ Sur l'impulsion du Fuchsmajor, les Füchse montent d'un étage et entonnent l'hymne des Füchse¹⁸.

Art. 67
Disposition
¹ En principe, la Corona est disposée en fer à cheval, avec le Président au centre. L'aile droite rassemble les Burschen et est présidée par le Vice-Président ; l'aile gauche rassemble les Füchse et est présidée par le Fuchsmajor.
² Les Burschen peuvent rendre visite à l'aile des Füchse. Les invités se placent librement.
³ Sur décision du Président, le placement peut être entièrement libre.

Section 3 : Kneipe

Art. 68
Application par analogie
Les articles traitant du Stamm s'appliquent par analogie à la Kneipe.

Art. 69
Épée
¹ Le Président tient fermement l'épée tout au long de la partie officielle.
² Si un Fuchs s'empare de l'épée du Président, il y a Fuchsenrevolution.

¹⁸ Nous Füchse, nous sommes la phalange, l'espérance des Anciens. Notre ardeur est sans mélange, nous serons votre soutien ! Amitié, vertu, science, seront pour nous mots sacrés. Nous saurons dans l'espérance | : faire triompher la gaieté : |.

³ Avant d'annoncer un Silentium, le Président frappe la Schlagbrett de son épée à trois reprises.

Section 4 : Kommers

Art. 70

Application par analogie

Les articles traitant de la Kneipe s'appliquent par analogie au Kommers.

Art. 71

Placement

¹ Le Comité fait face à la Corona, en principe à cinq.

² Devant le comité se trouvent les Chargen, qui font également face à la Corona.

Art. 72

Bretzel

La distribution de bretzels à la saumure est encouragée, afin d'aguicher davantage de membres d'autres sociétés.

Section 5 : Trauerkommers

Art. 73

Trauerkommers

¹ Le Kommers en l'honneur d'un mort, ou Trauerkommers, est une manifestation officielle pour perpétuer le souvenir d'un Sarinien décédé.

² À cette occasion, la section célèbre un Totensalamander.

³ Exécution du Totensalamander :

1. La Corona est disposée comme d'habitude. À la droite du Président se trouve une bougie allumée, un verre plein et la place reste inoccupée. On fait régner une semi-obscurité.
2. Le Président commande : « *Silentium, omnes ad loca! Commercium triste incipit* ». L'éloge funèbre du disparu est prononcé soit par un Sarinien proche du défunt, soit par le Président.
3. Puis, ce dernier commande : « *Ad exercitium salamandri surgite !* » La Corona se lève, en enlevant la casquette. « *In memoriam N.N. defuncti salamander fiat* ». Tous boivent. Au lieu du Riesenkampf la Corona entonne les Couleurstrophén.
4. Le Président prend alors le verre du disparu et prononce ces paroles : « *Tous nos verres sont vides, sauf un. Celui qui devait le boire n'est plus. Écoute-moi, N.N., je bois ton verre en ta mémoire *il le boit ex*. Comme ta vie s'est brisée, je brise ce verre *d'un geste brusque, il jette le verre au sol*. Comme ta vie s'est éteinte, j'éteins cette flamme *il éteint la bougie d'un souffle*. Commercium triste ex !* »
5. Sur ce, la Corona se retire du local en silence.

Chapitre 3 : Institutions

Art. 74

Anciennes coutumes

¹ Pendant la réunion, il est de coutume d'entamer son verre selon l'une des formes suivantes :

1. « *N.N. (vulgo) ...* »

2. Suivi de ¹⁹:
 - a. « ... *ma fleur !* », pour un verre de bière plein ;
 - b. « ... *ma perle !* », pour verre de vin plein ;
 - c. « ... *mon diamant !* », pour les alcools forts ;
 - d. « ... *mon souverain !* », pour un verre entamé ;
 - e. « ... *mon reste !* », quand il reste moins que la diagonale.
3. L'interpellé peut répondre selon la nature et l'état de son Stoff ²⁰:
 - a. « *Ma fleur !* », pour un verre de bière plein ;
 - b. « *Ma perle !* », pour verre de vin plein ;
 - c. « *Mon diamant !* », pour les alcools forts ;
 - d. « *Mon souverain !* », pour un verre entamé ;
 - e. « *Mon reste !* », quand il reste moins que la diagonale.

³ Si un Fuchs boit avec un Bursch, il s'exécute ; si le Bursch dit « *Sine sine* », le Fuchs ne doit pas s'exécuter.

Art. 75

Zutrunk

¹ Le Zutrunk est la procédure permettant à un Fuchs de se faire payer un Stoff par un Bursch.

² La procédure est la suivante :

1. Le Fuchs se place derrière l'épaule droite du Bursch de son choix, plaçant sa main gauche sur l'épaule droite du Bursch, il demande en ces termes :
« *Hober (titre) N.N. (vulgo), gestätte mir, Dir diese Blume ganz speziell dankeshalber zuzutrinken !* »²¹
2. Le Bursch répond : « *Habeas !* », s'il accepte, ou « *Non habeas !* », s'il n'accepte pas.
3. Le Bursch décide « *Ich trinke (vor, mit ou nach)* »²².
4. Le Fuchs trinque avec le Bursch selon ses indications. Si le Fuchs boit avec ou après le Bursch, il boira le même volume que ce dernier.
5. Finalement, le Fuchs s'exécute.

Art. 76

Bewach

¹ Le membre qui s'absente peut faire surveiller ses possessions à quelqu'un en lui demandant : « *Stoff / Couleur Bewach ?* ». Ce à quoi la personne répond : « *Habeas !* » ou « *Non habeas !* ».

² Les affaires non surveillées peuvent être volées. Elles peuvent être réclamées contre exécution de son Stoff. Si des affaires surveillées sont volées la personne en charge de la surveillance se plie à l'exercice.

Art. 77

Duel de bière ou de vin

¹ Le Bierduel est un duel bachique dont les armes sont des verres de bière. Le nombre de verre est fixé par les deux parties. Le duel avec des verres de vin est un Weinduel.

¹⁹ Respectivement pour les let. a et suivantes : « ... *meine Blume !* », « ... *meine Perle !* », « ... *meinen Diamanten !* », « ... *meinen Gewaltigen !* », « ... *meinen Rest !* ».

²⁰ Respectivement pour les let. a et suivantes : « *Danke, steige (hocherfrent) mit !* », « *Danke, steige nach !* », « *Danke, steige vor !* », « *Bitte speziell !* ».

²¹ « Noble (titre) N.N. (vulgo), permets-moi de boire cette fleur à ta santé et en ton honneur avec toute ma gratitude ! »

²² « Je bois (avant, avec ou après). »

² Un Bursch, Hospes ou Fuchs peut lancer un « *N.N. Bierjunge* », respectivement « *N.N. Weinjunge* » à qui que ce soit, sauf au Président. Celui qui est provoqué est libre d'accepter ou non en répondant : « *Sitzt !* », respectivement « *Sitzt nicht !* »²³.

³ Sans précision de la personne provoquée en duel, tout membre de la Corona peut accepter le duel.

⁴ Procédure d'exécution :

1. Les deux parties choisissent un Bursch ou Fuchs pour arbitre, qui n'est apparenté au premier degré avec aucun d'eux. S'ils ne peuvent se mettre d'accord sur la personne, ils choisissent des avocats respectifs qui choisiront l'arbitre.
2. Celui-ci doit obtenir du Président un *silentium*²⁴ et procède à la préparation des *Stoffs*.
3. Il introduit le duel et les participants.
4. Il poursuit par « *L'offensé est ? ...* ». L'offensé se présente. Il demande ensuite « *L'offenseur est ? ...* » L'offenseur se présente. Il demande « *La cause du duel est ?* », ce à quoi l'offensé répond.
5. Il explique le mode d'exécution, notamment le moment du départ et les critères examinés, dont la vitesse, la saignée²⁵ et le mot de la fin.
6. En principe, il donne le départ par ces mots : « *bibite, bibite ex, bibite maxime* ».
7. Généralement, pendant que les adversaires boivent leur verre *ex*, l'arbitre donne le mot de la fin qui devra être prononcé distinctement par le candidat qui a fini son verre. S'il dit « *Mot de la fin connu !* » ou s'il ne dit rien, le mot de la fin sera *Bierjunge*, respectivement *Weinjunge*.
8. Seul l'arbitre décide de l'attribution de la victoire, en prenant en considération qui a bu le plus vite, qui n'a pas vidé entièrement son verre, qui a saigné, et qui a dit le mot de la fin en premier. Son jugement est sans appel.

⁵ Le vaincu paie les consommations.

⁶ Le Fuchs ne peut gagner que face à un autre Fuchs.

⁷ Les duels sont interdits lors de la partie officielle d'une réunion solennelle.

Art. 78

Stafette

¹ La Stafette est un duel bachique en relais dont les armes sont des verres de bière ou de vin. Elle oppose deux équipes positionnées l'une en face de l'autre et généralement composées du même nombre de personnes. En cas d'inégalité du nombre de participants, un duelliste peut combler cette différence en buvant plusieurs fois.

² Les équipes sont libres de positionner leurs joueurs dans l'ordre souhaité. Le premier joueur de l'équipe boit dès que le départ est annoncé par l'arbitre.

³ Lorsqu'un joueur a terminé son *Stoff*, il la pose sur la table, ce qui donne le départ au prochain joueur de son équipe.

⁴ Seul le dernier joueur de chaque équipe doit annoncer le mot de la fin.

⁵ L'article 77 s'applique par analogie à la Stafette.

Art. 79

Salamander

¹ Le Salamander est le plus grand honneur estudiantin.

²³ Respectivement « D'accord ! » ou « Pas d'accord ! ».

²⁴ « *Rogo silentium !* » pour procéder devant la Corona ou « *Rogo silentium inter tres !* » pour opérer dans un cadre restreint.

²⁵ Constitue une saignée tout liquide ayant échappé au gosier du duelliste.

² Le Salamander ne doit être exécuté que dans des cas extraordinaires, notamment à la suite des remises de diplômes, ordinations, et mariages ; il a lieu uniquement sur décision du Président.

³ Il est dirigé par le Président ou un Bursch désigné par lui.

⁴ Le Salamander se déroule de la façon suivante :

1. Celui qui le dirige fait remplir tous les verres puis demande : « *Les Stoffe sont-ils prêts ?* »²⁶ sur quoi la Corona répond : « *Sunt !* » ou « *Non sunt !* ».
2. Au commandement « *Ad exercitium salamandri surgite !* » tous les membres se lèvent et ôtent leur casquette.
3. Celui qui dirige annonce « *In honorem N.N. Salamander fiat, 1, 2, 3, bibite, bibite ex, bibite maxime !* ». Les membres frottent leur verre en cercle sur la table pendant ces « *1, 2, 3* » et boivent à « *bibite maxime* ».
4. Pendant un deuxième « *1, 2, 3 !* » raisonnablement plus lent, les verres sont vidés.
5. Pendant un troisième « *1, 2, 3 !* » les verres sont frottés sur la table et à « *3 !* » on les pose énergiquement. Après quoi on chante le « *Riesenkampf* ».
6. Pour finir, on commande : « *Salamander ex ! Sedeatis* ».

Art. 80

Bierschweinerei

¹ La personne qui déverse un Stoff d'un volume égal ou supérieur au pied du contenant se rend coupable d'une Bierschweinerei.

² La personne responsable est tenue de nettoyer le liquide déversé.

Art. 81

Werfen

Selon les lois bien connues de la balistique, tout projectile lancé par un sociétaire doit traverser la moitié de la distance à sa cible avant d'y arriver, puis encore la moitié de la distance restante, et ainsi de suite. Le déclencheur d'un tel paradoxe commet un Werfen.

Art. 82

Chants spontanés

Il est interdit de chanter de manière spontanée.

Art. 83

Inondation

¹ Seul celui qui laisse son chansonnier ouvert pendant un colloquium, ou qui pose sa casquette retournée risque l'inondation.

² Dans ces conditions, tout membre peut inonder un chansonnier ou une casquette en y déposant un Stoff. Le propriétaire est tenu de boire ces Stoffe.

³ Il est possible d'inonder une casquette en y déversant le contenu d'un Stoff.

⁴ La personne qui avait la garde de cette casquette ou de ce chansonnier est tenue de boire les Stoffe gracieusement offertes.

Art. 84

Dépuclage

¹ Le dépuclage d'une casquette, sur décision de son propriétaire, s'effectue de la manière suivante :

1. Le parent de bière, subsidiairement un membre, trouve la doublure à l'aide d'une source incandescente.
2. Les membres de la Corona peuvent déverser des Stoffe dans la casquette.

²⁶ « *Sind die Stoffe präpariert ?* »

3. Le propriétaire, secondé par sa famille de bière, boit le contenu de la casquette jusqu'à la lie.

²Le dépuçelage est rythmé par des chants, tant que la personne boit.

Chapitre 4 : Sanctions

Art. 85

Sanctions du
Trinkkoment

¹Les agissements contraires au Coutumier ainsi que tout comportement inadapté peuvent être punis.

²Le Président et le Vice-Président peuvent prononcer des punitions envers les membres de l'Assemblée. Le Fuchsmajor peut prononcer des punitions envers les Fühse uniquement.

³Le Président ou son remplaçant peuvent casser les décisions de punition du Vice-Président ou du Fuchsmajor.

⁴Tout Bursch peut demander que quelqu'un soit puni en s'adressant au Président, au Vice-Président ou, s'il s'agit d'un Fuchs, au Fuchsmajor.

⁵Le Coutumier connaît les sanctions particulières suivantes (par ordre de gravité) :

- a. L'envoi « *In die Kanne* » ;
- b. Le Bierverschiss ou BV ;
- c. L'interdiction de boire ;
- d. L'interdiction du port des couleurs ;
- e. L'exclusion de la réunion, "manu militari" si nécessaire.

Art. 86

L'envoi « *In die Kanne* »

Tout Bursch ayant plus de semestres qu'un autre peut le faire boire en ces termes : « *Jungensemester, in die Kanne !* ». Un Bursch peu locace peut simplement baisser son pouce.

Art. 87

Bierverschiss ou
BV

¹Pour maintenir l'ordre, le Président peut décider d'envoyer tout membre au Bierverschiss. Le membre est BVer dès l'annonce du Président à la Corona. Le BVer remet ses couleurs au Présidium.

²Quiconque trinque avec un BVer le rejoindra au Bierverschiss.

³Pour quitter le Bierverschiss, sur décision du Président, le BVer présente une production, ou ex un Stoff.

⁴La production doit être acceptée.

⁵Le Président annonce à la Corona : « *N.N. est à nouveau apte au Schnaps, à la bière, aux femmes/hommes et à tout ce qui s'en suit* ». L'ancien BVer peut reprendre ses couleurs.

Art. 88

L'interdiction de
boire

Le Président peut interdire à un membre de boire des boissons alcoolisées. Le Fuchsmajor peut l'interdire uniquement aux Fühse.

Art. 89

L'interdiction des
couleurs

Le Président peut interdire à un membre de porter ses couleurs lorsqu'il s'est montré indigne de les porter. Le Fuchsmajor peut l'interdire uniquement aux Fühse.

Art. 90
L'exclusion de la réunion Le Président peut exclure une personne de l'Assemblée lorsque sa présence est incompatible avec la tenue de la réunion.

Art. 91
Avocat Avec l'accord du Président, le membre qui est menacé d'une sanction commentique peut demander à un autre membre de plaider sa cause.

Titre quatrième : Dispositions finales et transitoires

Art. 92
Lacunes Pour tous les cas non prévus dans le Coutumier, le Président décide.

Art. 93
Révision Tout changement du Coutumier peut être décidé à la majorité des deux-tiers du Conseil des Burschen de la Sarinia.

Art. 94
Entrée en vigueur ¹ Le présent Coutumier remplace tout Coutumier sarinien antérieur, dès approbation par le CC.
² Les révisions futures ne sont pas soumises à l'approbation du CC.

Art. 95
Modifications non substantielles Le Président peut modifier le présent Coutumier en cas de fautes d'orthographe, de syntaxe ou de grammaire. Il avertira les membres actifs de ces modifications.

Adopté par le Conseil des Burschen
de la Sarinia,
à Fribourg en Nuithonie,
le 12 mai 2022.

Approuvé par le Comité central de la Société
des Étudiants Suisses,
à Fribourg en Nuithonie,
le 12 mai 2022.

Pour la Sarinia :
Benoît de Mestral v/o Amiral_x

Pour le Comité central :
Jennifer Roduit v/o Galacc

B. de Mestral



Le présent Coutumier a été élaboré par Yoann Tagliaferri v/o Cicéron, Laurent Gremaud v/o Ascalon, Kelun Liu v/o Rapport, et Ludovic Loretan v/o Cartouche.